

Pour mieux comprendre...

Il faut bien distinguer:

- → L'accident de mission ayant lieu à l'occasion d'un déplacement nécessaire à l'exécution du travail.
- → L'accident de trajet qui se produit à l'occasion d'un déplacement entre le domicile et le lieu de travail ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration habituel.



Les principaux facteurs de risques

Facteurs personnels:

Facteurs professionnels:

- Stress professionnel
- Charge de travail
- Conduite de nuit et horaires atypiques
- Surcharge des véhicules
- Arrimage des charges
- ٠...

- Téléphone au volant
- Entretien et équipements des véhicules
- Attitude des passagers

Facteurs extra-professionnels :

- Météo
- État du réseau routier (travaux, état de la chaussée...)
- Conditions de circulation
- Animaux
- Autres usagers (cyclistes, piétons, ...)

- Surestimation de ses capacités
- Fatigue, troubles du sommeil
- Traitements médicaux
- Addictions (tabac, alcool, drogues...)
- Problèmes personnels (financiers, familiaux...)
- ...



Tous ces facteurs, associés ou non, y compris le non-respect du code de la route, peuvent conduire à des imprudences voire à l'accident.



Conseils de prévention

- → J'organise mon activité, en concertation avec mon employeur afin de:
 préparer mes déplacements (consulter la météo, l'état de la route, les conditions de circulation...)
 - limiter et optimiser les trajets
 - respecter les temps de pauses réglementaires
- → Je m'assure :
 - du bon état du véhicule
 - de la présence du matériel de signalisation (gilet, triangle) et de sécurité (extincteur, éthylotest...)
 - du port de la ceinture de sécurité des passagers,

- de l'arrimage des charges...
- du réglage de mon siège pour limiter les mauvaises postures et la fatigue
- → Je respecte les consignes de sécurité données par mon employeur et le code de la route.
- → Je m'arrête si j'ai besoin de me restaurer, fumer, téléphoner...
- → Je suis attentif à mon hygiène de vie (sommeil, alimentation, activité physique régulière...) et aux éventuels effets secondaires* des médicaments sur la conduite automobile

*Symboles présents sur les emballages des médicaments :



Soyez prudent Ne pas conduire sans savoir lu la notice



Soyez très prudent Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé



Attention, danger: ne pas conduire Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin



Bien entendu je ne conduis pas après la consommation d'alcool, des drogues, incompatibles avec la conduite.

En appliquant ces conseils, je préserve ma vie et je protège celle des autres

Le saviez-vous?



En 2020, les décès routiers (mission + trajet) ont représenté plus de 25 % des décès liés au travail (hors maladies professionnelles)



Les facteurs humains apparaissent dans plus de 90 % des accidents*

La consommation d'alcool, drogues, médicaments constitue la 1re cause d'accidents de la route*

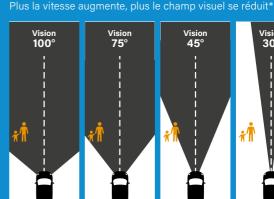


effet sur la

corporel sur 10 est lié à l'usage du téléphone*



Les accidents de traiet surviennent souvent en début de matinée et sur les trajets courts et/ou habituels*



40 km/h







Vision

L'employeur peut à tout moment contrôler votre taux d'alcool si le règlement intérieur de l'entreprise le prévoit

L'environnement (bruit, lumière, températures...) peut contribuer à une baisse de la vigilance

70 km/h

Pour faire le point

En cas de questions, n'hésitez pas à solliciter directement un rendez-vous auprès de votre médecin du travail.



Siège social

5A, rue Victor Sellier 25041 Besançon Cedex Tél.: 03 81 47 93 93 Fax: 03 81 50 74 97 www.ast25-sante-travail.fr

Centres annexes

Besançon - 20, rue Gambetta - Tél.: 03 81 25 07 87 Valentin - Le Master - Tél.: 03 81 88 36 22 Baume-les-Dames - 6, rue Ernest Nicolas - Tél.: 03 81 84 45 98 Haut-Doubs, Morteau - 6, rue Colette - Tél.: 03 81 67 50 44